



BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE - Section Droit -Lettres - 4, avenue Alain Savary - 21000 DIJON
Tél : 03 80 39 51 10 - Fax : 03 80 39 51 17 - <http://scd.u-bourgogne.fr/>

FORMULAIRE DE CONSULTATION DU FONDS RAYMOND QUENEAU

Je soussigné(e)

NOM, Prénom.....

Qualité : ? Enseignant-chercheur : précisez l'université.....

? Etudiant : précisez le diplôme préparé et l'université.....

Numéro national d'étudiant :

? Autre, précisez.....

Adresse personnelle (n°, rue, code postal, ville, pays si autre que la France).....

E-mail (Facultatif) :

Sujet de recherche.....

déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et m'engage à consulter les documents du fonds Raymond Queneau dans le respect :

- De leur intégrité matérielle : l'annotation et la dégradation des documents sont interdites ;
- Des droits d'auteur : copie uniquement de passages limités, à des fins de citation. Photocopie et photographie interdites sauf autorisation écrite et explicite de l'ayant-droit. Ses coordonnées peuvent être transmises à la demande.

De même, toute publication réalisée à partir des documents du fonds Raymond Queneau devra être soumise à l'autorisation de l'ayant droit.

Fait à Dijon, le (jour/mois/année)..... (Signature).....

A remplir par le personnel de la B.U.

Documents en consultation :

La consultation du fonds Queneau est gratuite et ouverte à tous les chercheurs, sur présentation d'un justificatif : carte d'étudiant, carte de lecteur à la B.U. de Dijon, carte professionnelle pour les enseignants ou, à défaut, pièce d'identité (inscription gratuite pour les chercheurs étrangers). Cette carte sera conservée à la banque de communication pendant la consultation des documents.

La bibliothèque universitaire est libre de décider quels documents sont communicables ou non, en fonction de l'état matériel et juridique des documents.

La consultation des documents est systématiquement soumise à l'approbation d'un responsable.

Les documents sont communiqués par liasse ou, dans certains cas, par carton. Le demandeur est tenu, pendant sa consultation des documents, de s'installer à l'emplacement prévu pour la consultation des collections patrimoniales.

Les documents seront comptés et leur état vérifié avant et après communication, en présence du demandeur.

Les documents peuvent être réservés pour la consultation. Dans ce cas, la demande devra être adressée plusieurs jours à l'avance à Pascal Schmitt, Pascal.Schmitt@u-bourgogne.fr. La réservation ne sera considérée comme effective qu'en cas de réponse positive.

Les données qui vous concernent sont destinées au SCDU de Bourgogne et à l'ayant droit de Raymond Queneau. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à : Service commun de la Documentation de l'Université de Bourgogne - 4, avenue Alain Savary - 21000 DIJON.